

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026 à 20 h

**Objet :**

7 - Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires :  
7.6 – Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La politique de sécurité et de prévention de la délinquance, dont le Maire est le pivot sur le territoire communal, est coordonnée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) Le C.L.S.P.D. constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit et met en œuvre des objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. Le C.L.S.P.D. se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

Conformément à l'article D132-8 du Code de la Sécurité Intérieure l'instance est présidée par le Maire ou son représentant et comprend de droit:

- le Préfet de Département et le Procureur de la République ou leurs représentants,
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet de département,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent,

Le Maire fixe, par arrêté, la composition précise du C.L.S.P.D. Peuvent être associées à ses travaux des personnes qualifiées. Il vous est proposé qu'au titre de cette possibilité figurent des représentants du Conseil Municipal désignés par lui.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-716-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Délibération n°2026/04/07/7.6 du 7 avril 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Adopte à l'unanimité le vote au scrutin ordinaire à main levée,
- Désigne les conseillers municipaux suivants au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance :

Président de droit : le Maire, Pascal MARTIN

Membres Titulaires	
1.	Philippe Morin
2.	Adeline MOREL
3.	Michel LELARGE
4.	Marie-Line GUEDJ
5.	Pascale KINIC
6.	Nicole DESMOTTES
7.	Marie-Odile MOREL
8.	Mary RIVOALLAN
9.	Violaine PAIN
10.	Patricia MIGHURDITCHIAN
11.	Franck DANNET

Les membres extérieurs au conseil municipal seront fixés par arrêtés du Maire

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	02
Vote Pour	46	02
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé et enregistré les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Maire de VIRE NORMANDIE  
Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-7-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/7.6 du 7 avril 2026 à 20 h

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 02

Nombre de membre absent : 0

Le 7 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck		<input checked="" type="checkbox"/>		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>			
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTEL Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-7.6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Publication : 15/04/2026

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline		<input checked="" type="checkbox"/>		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
SALLARD Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-7-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026  
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/7.6 du 7 avril 2026 à 20 h